

RÉNOVATION THERMIQUE

Démarchage abusif : la Maison du logement d'Auray Quiberon Terre Atlantique appelle à la plus grande vigilance

Informée de démarchages abusifs, la Maison du Logement d'Auray Quiberon Terre Atlantique rappelle qu'elle ne cautionne et ne réalise aucun démarchage, ni téléphonique, ni à domicile pour proposer des travaux de rénovation énergétique. De manière générale les services publics ne démarchent jamais. Il est donc prudent de faire attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics (ADEME, ANAH, Auray Quiberon Terre Atlantique,...) ou d'un fournisseur d'énergie (ENGIE, EDF, Total Direct Énergie,...).

Que faire en cas de démarchage ?

Lors d'un démarchage quelques règles simples à suivre pour éviter tout risque d'arnaque :

- Ne jamais communiquer ses coordonnées bancaires
- Ne jamais signer de document le jour même
- Se rapprocher de la Maison du Logement pour obtenir confirmation de la démarche (frauduleuse ou non), au 02 97 29 06 54

Le site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) apporte des compléments d'informations sur la conduite à tenir en cas de démarchage abusif :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/conso/droit-conso/travaux-renovation-savoir-reagir-demarchage-abusif>

Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses, il convient de contacter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

Quelles sont les démarches pour un projet de rénovation énergétique de son logement ?

Avant tout travaux, il est important de se renseigner auprès d'organismes reconnus, comme la Maison du Logement pour les habitants du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique, puis de prendre le temps de réaliser différents devis pour comparer les offres.

En effet, la Maison du Logement peut apporter des conseils sur les économies d'énergies réellement envisageables, qui peuvent être bien inférieures aux promesses. Elle accompagne les ménages sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre et surtout les renseigne sur les conditions auxquelles elles sont soumises.

Les résidents hors territoire de la Communauté de Communes, peuvent se renseigner auprès d'un conseiller FAIRE (0 808 800 700 ou sur faire.fr).

Contact presse Charlotte BOURDAIS Chargée de Communication
Auray Quiberon Terre Atlantique 02 22 76 03 46 / 06 32 50 72 29